



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 2021-17 ET 2021-18

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 1^{er} février 2021, le conseil de ville a adopté les règlements suivants :

2021-17 : Règlement décrétant une dépense de 3 525 650 \$ et un emprunt de 3 525 650 \$ pour l'achat d'équipements, la réalisation de divers travaux d'entretien, de construction ou de rénovation de bâtiments municipaux, aire de stationnement, parcs et sites d'activités sportives et récréatives, ainsi que pour la fabrication et l'installation d'enseignes.

2021-18 : Règlement décrétant une dépense de 2 691 050 \$ et un emprunt de 2 691 050 \$ afin de défrayer le coût d'études et d'honoraires professionnels associés à des projets multiples.

Ces règlements ont respectivement reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 mai dernier.

Il peut être pris communication de ces règlements au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ces règlements entreront en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 26 mai 2021.

Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière